

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2014

Sous la présidence de Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 15

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire
- M. Raymond AST	1 ^{er} Adjoint
- M. Claude LENDARO	2 ^e Adjoint
- M. Rezak OU-SAÏDENE	3 ^e Adjoint
- M. Gérard STERKLEN	4 ^e Adjoint
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale
- Mme Clélia RODRIGUES	Conseillère Municipale
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal
- M. Jean-Marc EVEILLE	Conseiller Municipal
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2014
2. Désignation complémentaire dans les Commissions Communales
3. Désignation complémentaire des représentants de la Commune à la Commission Communale Consultative de la Chasse
4. Répartition des délégations des différentes instances suite au grément complémentaire du Conseil Municipal
5. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
6. Modification des délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
7. Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR
8. Présentation du territoire de la Commune
9. Exposé de la Commission des Travaux
10. Sécurité dans le village
11. Exposé de la Commission des Finances
12. Exposé de la Commission Communication
13. Réforme des rythmes scolaires
14. Discussion sur l'orientation de la mandature
15. Divers
 - A. Commission Urbanisme
 - B. Election des sénateurs
 - C. Commissions à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

- D. Brigade Verte
- E. Convention d'occupation de la 4^e classe
- F. Prochaine réunion
- G. Invitations

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h. Elle précise que le point n° 11 de l'ordre du jour "Exposé de la Commission des Finances" est en fait "Point financier", la commission des finances ne s'étant pas encore réunie.

POINT N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Mme le Maire et adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation complémentaire dans les Commissions Communales

Par délibération du 24 avril 2014, point n° 3, le Conseil Municipal a procédé à la formation de quatre commissions communales et à la nomination des membres.

Suite aux élections complémentaires du Conseil Municipal en date du 25 mai 2014, les nouveaux membres se sont rajoutés dans les différentes commissions.

La composition définitive des commissions communales est la suivante :

<p><u>COMMISSION DES FINANCES</u></p> <p>déléguée à M. Raymond AST</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ STOLTZ-NAWROT Jeanne, Maire ➤ LENDARO Claude ➤ STERKLEN Gérard ➤ EVEILLE Jean-Marc ➤ FISCHER Michèle ➤ PEDUZZI Christophe ➤ CORDIER Thierry 	<p><u>COMMISSION DE L'URBANISME ET DES PROJETS</u></p> <p>déléguée à M. Claude LENDARO</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ STOLTZ-NAWROT Jeanne, Maire ➤ AST Raymond ➤ STERKLEN Gérard ➤ HOFSTETTER Isabelle ➤ BINDLER Hervé ➤ HERRGOTT Jean ➤ EVEILLE Jean-Marc ➤ BURGUNDER Claude ➤ PEDUZZI Christophe ➤ CORDIER Thierry
<p><u>COMMISSION DES TRAVAUX</u></p> <p>déléguée à M. Gérard STERKLEN</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ STOLTZ-NAWROT Jeanne, Maire ➤ AST Raymond ➤ LENDARO Claude ➤ HOFSTETTER Isabelle ➤ BINDLER Hervé ➤ HERRGOTT Jean ➤ EVEILLE Jean-Marc ➤ PEDUZZI Christophe ➤ CORDIER Thierry 	<p><u>COMMISSION DE LA COMMUNICATION</u></p> <p>déléguée à M. Rezak OU-SAÏDENE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ STOLTZ-NAWROT Jeanne, Maire ➤ AST Raymond ➤ HOFSTETTER Isabelle ➤ RODRIGUES Clélia ➤ BINDLER Hervé ➤ HERRGOTT Jean ➤ EVEILLE Jean-Marc ➤ BURGUNDER Claude ➤ FISCHER Michèle ➤ MIERAL Isabelle

POINT N° 3 – Désignation complémentaire des représentants de la Commune à la Commission Communale Consultative de la Chasse

Par délibération du 24 avril 2014, point n° 5, le Conseil Municipal a désigné les membres titulaires de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Suite aux élections complémentaires du Conseil Municipal en date du 25 mai 2014, les membres définitifs suivants sont désignés pour faire partie de la Commission Communale Consultative de la Chasse :

- **M. LENDARO Claude, Délégué Titulaire**
- **M. STERKLEN Gérard, Délégué Titulaire**
- **M. EVEILLE Jean-Marc, Délégué Titulaire**

- **M. BINDLER Hervé, Délégué Suppléant**
- **M. BURGUNDER Claude, Délégué Suppléant**
- **M. PEDUZZI Christophe, Délégué Suppléant**

POINT N° 4 – Répartition des délégations des différentes instances suite au grément complémentaire du Conseil Municipal

A) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Par délibération du 24 avril 2014, point n° 4, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Suite aux élections complémentaires du Conseil Municipal en date du 25 mai 2014, une liste comprenant les noms suivants est présentée. Le vote à main levée donne le résultat suivant :

Délégués titulaires :

- M. BINDLER Hervé 15 voix
- M. EVEILLE Jean-Marc 15 voix
- M. CORDIER Thierry 15 voix

Délégués suppléants :

- M. LENDARO Claude 15 voix
- M. OU-SAÏDENE Rezak 15 voix
- M. STERKLEN Gérard 15 voix

Les Conseillers Municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés :

Président de la commission d'appel d'offres :

- **Mme STOLTZ-NAWROT Jeanne, Maire**

Les 3 délégués titulaires sont :

- **M. BINDLER Hervé**
- **M. EVEILLE Jean-Marc**
- **M. CORDIER Thierry**

Les 3 délégués suppléants sont :

- **M. LENDARO Claude**
- **M. OU-SAÏDENE Rezak**
- **M. STERKLEN Gérard**

B) Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Par délibération du 24 avril 2014, point n° 7, le Conseil Municipal a désigné un délégué.

Suite aux élections complémentaires du Conseil Municipal en date du 25 mai 2014, a été désigné, à l'unanimité,

- **M. CORDIER Thierry**

C) Désignation des délégués à l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente

Par délibération du 24 avril 2014, point n° 12, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Commune au sein de l'AGSP.

Suite aux élections complémentaires du Conseil Municipal en date du 25 mai 2014, ont été désignés, à l'unanimité, outre **Mme STOLTZ-NAWROT Jeanne, Maire**, les délégués suivants :

- **M. OU-SAÏDENE Rezak**
- **M. STERKLEN Gérard**
- **Mme RODRIGUES Clélia**
- **M. EVEILLE Jean-Marc**
- **M. BURGUNDER Claude**
- **Mme MIERAL Isabelle**

D) Désignation des délégués au Syndicat Mixte de la Thur Amont

Par délibération du 24 avril 2014, point n° 14, le Conseil Municipal a désigné les délégués qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Mixte de la Thur Amont.

Suite aux élections complémentaires du Conseil Municipal en date du 25 mai 2014, ont été désignés, à l'unanimité,

- **Mme STOLTZ-NAWROT Jeanne, Déléguée Titulaire**
- **M. OU-SAÏDENE Rezak, Délégué Suppléant**

POINT N° 5 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La commission est constituée pour la même durée que le Conseil Municipal.

La Direction Départementale des Finances Publiques demande au Conseil Municipal de dresser une liste de contribuables en nombre double (douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants). Le Directeur désignera ensuite les membres titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, propose la liste suivante :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
OU-SAÏDENE Rezak	18, rue de la Gare	JUNG Jean-Paul	75, Grand'rue
AST Raymond	63A, Grand'rue	MURA René	1, allée des Bruyères
STERKLEN Gérard	2, rue du Réservoir	HALLER Michel	3, rue des Genêts
DOPPLER René	7, rue du Parc	PILLAIN Charles	10, rue de Mitzach
ALBRECHT Nadine	15A, rue de Mitzach	BINDER Marc	25, rue de la Gare
LEGENDRE Yves	2, Cité des Moraines	KLEIN Jean-Marc	19, Cité des Moraines
MURA Didier	70, Grand'rue	PEDUZZI Marthe	1A, rue des Mésanges
NOTO Nathalie	6, rue de la Gare	WEHRLER Robert	90, Grand'rue
HOFSTETTER Georgette (propriétaire bois)	14, rue du Chauvelin	HERRGOTT Jean (propriétaire bois)	26, Grand'rue
WINCKLER René (propriétaire bois)	7, allée des Noisetiers	DIEMUNSCH Jean-Paul (propriétaire bois)	27A, rue de la Gare
KEMPF Jean-Marc	2B, rue des Bleuets 68110 ILLZACH	KERN Bernard	27, avenue du Blosen 68800 THANN
PILARZ Casimir	6, rue Marie Louise 68850 STAFFELFELDEN	GOETTELMANN François	69, av. Roger Salengro 68100 MULHOUSE

POINT N° 6 – Modification des délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération du 24 avril 2014, point n° 15, le Conseil Municipal a décidé de donner des délégations au Maire.

Mme le Maire fait savoir que, par courrier du 26 mai 2014, la Sous-Préfecture de Thann nous a demandé de fixer des limites ou conditions pour les délégations n° 15 et 21 (articles L.213-3 et L.241-1 du Code de l'urbanisme).

Après avoir entendu ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide d'annuler et de remplacer** les délégations n° 15 et 21 comme suit :

15° : d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 200 000 € H.T.

21° : d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme dans la limite de 200 000 € H.T.

POINT N° 7 – Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR

Mme le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 avril 2011, point n° 5, avait décidé de signer la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) à l'ensemble des collectivités territoriales et aux établissements publics.

Cette convention, d'une durée de trois ans, est arrivée à échéance. Afin que la Commune puisse continuer à bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Général, il y a lieu de conclure une nouvelle convention pour trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **donne son accord** pour son renouvellement,
- **autorise Mme le Maire** à signer ladite convention.

POINT N° 8 – Présentation du territoire de la Commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal des plans du banc communal, de la forêt et des lots de chasse.

Une visite du territoire est envisagée pour septembre.

POINT N° 9 – Exposé de la Commission des Travaux

A) Demande de subvention pour les travaux d'enrobé "allée des Bruyères"

M. Gérard STERKLEN, adjoint chargé des travaux, signale que l'allée des Bruyères, suite aux travaux de restructuration du réseau d'eau potable et à l'aménagement du fossé pour la collecte des eaux pluviales, présente des affaissements importants.

Il a fait établir plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. Gérard STERKLEN, après discussion et à l'unanimité,

- **décide** la réfection de la voie "allée des Bruyères",

- **sollicite** une subvention par le biais du PIL 2015 (Projet d'Intérêt Local) auprès du Conseil Général du Haut-Rhin,
- **demande** l'autorisation de démarrer les travaux dans les meilleurs délais pour des raisons de sécurité.

B) Point sur les devis en cours

M. Gérard STERKLEN, adjoint chargé des travaux, détaille la liste des travaux et du matériel pour lesquels des devis sont en cours :

1. Le mur de soutènement rue de Mitzach
2. Le pont du Brand (au-dessus de M. JUNG)
3. L'Unimog
4. Le toit de l'appentis de l'ancienne école élémentaire
5. Le préau de l'école maternelle
6. L'éclairage de l'abribus rue du Brand
7. La sirène de l'ancienne école élémentaire : elle sera déplacée en cas de vente du bâtiment
8. Les barrières en rondins autoclaves de la rue des Romains et autour de la salle polyvalente : le Conseil Municipal accepte de réaliser la dépense

Le Conseil Municipal décide de voir ces devis en détail lors de la prochaine Commission des Travaux.

C) Ecole Maternelle

Armoire sèche-dessins : sur demande de l'école, le Conseil Municipal donne son accord pour la pose de deux portes coulissantes, de deux grilles sèche-dessins et pour le renforcement des étagères existantes.

D) Réfection de voirie

Mme le Maire fait savoir que les travaux de point à temps seront réalisés cet été du 28 juillet au 1^{er} août, selon la météo.

POINT N° 10 – Sécurité dans le village

A) Incident du 16 mai 2014

M. Raymond AST, adjoint chargé de la sécurité, donne lecture de la lettre du 27 mai de Mme Edith SUTTER relatant un incident (son chien a été percuté par un bus).

Le Conseil Municipal propose qu'une Commission de Sécurité soit formée pour traiter de la sécurité dans le village et des moyens à mettre en œuvre, y compris la Place de l'Eglise pour laquelle les délégués des parents d'élèves souhaitent un aménagement particulier.

B) Arrêté de circulation rue de Mitzach

L'analyse des causes de la dégradation du mur de soutènement 1 rue de Mitzach a fait apparaître une circulation importante de poids lourds sur cette voie communale.

Mme le Maire propose de prendre un arrêté interdisant la circulation aux véhicules d'un gabarit supérieur à 7,5 tonnes entre le pont du Rimbachruntz et l'intersection avec la Grand'rue.

Le Conseil Municipal vote une motion de soutien.

POINT N° 11 – Point financier

M. Raymond AST, adjoint chargé de la gestion financière, informe l'assemblée que la Commune a huit emprunts en cours. La capacité d'autofinancement de cette année s'élève à 75 000 €.

Il convient de réunir rapidement une Commission des Finances.

POINT N° 12 – Exposé de la Commission Communication

M. Rezak OU-SAÏDENE, adjoint chargé de la communication, fait le compte-rendu de la dernière Commission Communication du 12 mai 2014.

A) Site Internet : Il signale que le chantier du site internet va être lancé au courant du mois de juillet. Mme Clélia RODRIGUES procèdera aux mises à jour.

B) Sortie des Seniors : la proposition retenue est de remplacer la sortie par un repas avec animation dans la Salle Polyvalente.

C) Bulletin municipal : l'élaboration du bulletin est reportée.

D) Groupe de travail : cet été sera formé un groupe pour créer des décorations pour Noël, Pâques...

POINT N° 13 – Réforme des rythmes scolaires

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête a été distribuée le 26 mai 2014 à tous les parents d'élèves avec trois propositions d'aménagement des nouveaux horaires.

Après analyse des résultats, la proposition retenue est la même que celle du sondage effectué au mois de décembre 2013, à savoir :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h
- mercredi de 8 h 30 à 10 h 30

Le Conseil Municipal réfléchit à l'éventuelle organisation d'une activité le mercredi durant 1h, de 10 h 30 à 11 h 30.

POINT N° 14 – Discussion sur l'orientation de la mandature

Le débat aura lieu lors d'une prochaine « Commissions Réunies ».

POINT N° 15 – DIVERS

A. Commission Urbanisme

M. Claude LENDARO, adjoint chargé de l'urbanisme, fait savoir que la Commission se réunira le 20 juin.

B. Election des sénateurs

Mme le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Municipal doit désigner trois délégués et trois suppléants en vue des élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

C. Commissions à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Les Conseillers qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans les Commissions de la Communauté de Communes.

D. Brigade Verte

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec la Brigade Verte pour une intervention lors d'un prochain conseil municipal.

E. Convention d'occupation de la 4^e classe

Suite à des demandes de plusieurs associations (Ouver' Thur, les Guerriers de Faylan, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers) pour occuper la 4^e classe, il convient d'établir une convention d'occupation précaire de la salle pour permettre la cohabitation.

F. Prochaine réunion

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 18 juillet à 20 h.

G. Invitations

Le Conseil Municipal et le personnel communal ont reçu une invitation pour le mariage de Camille EVEILLE, fille de M. Jean-Marc EVEILLE (le 28 juin).

Le Conseil Municipal est invité au mariage de Charline FISCHER, fille de Michèle FISCHER (le 5 juillet).

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 0 h 15.